



**Un mouvement de citoyens
pour
Construire l'égalité**



Fiche thématique du 03 mai 2010

« Le surendettement » :

Animation du Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye
sur la question du crédit et ses conséquences

Le service de médiation de dettes aide les personnes en situation de surendettement à trouver une solution durable à leurs dettes.

Nous travaillons en amiable, plan n'excédant pas 2 ans à 3 ans en fonction des personnes et du disponible mensuel, et en judiciaire, dépôt d'une requête en règlement collectif de dettes.

Lors du premier entretien, nous aidons le demandeur à réaliser le bilan de ses rentrées financières et de ses charges. Ensuite, nous intégrons les données dans une grille budget. Nous calculons ce qui reste tous les mois pour payer les dettes (= disponible) et nous nous assurons que le ménage a suffisamment pour vivre.

Nous devons également contacter l'ensemble des créanciers et réaliser un bilan de ce qui est dû au total. Cela permet au demandeur d'y voir plus clair.

Par la suite, le service évaluera l'opportunité de faire un plan à l'amiable ou de passer en règlement collectif de dettes.

La procédure judiciaire est envisageable suivant la gravité de la situation et/ou en cas de refus des créanciers. Ce type de médiation dure plus longtemps mais permet de bénéficier d'une remise de dettes et des intérêts de retard et d'une suspension des saisies.

Qu'est-ce qu'un CREDIT ?

Un crédit, au sens large, est une créance pour un prêt. C'est une somme consentie par un prêteur sur laquelle l'emprunteur (= le débiteur) peut effectuer des retraits, par exemple, en réalisant des achats via une carte de crédit ou en retirant des fonds permettant d'obtenir un bien, par un exemple, via un emprunt hypothécaire.

Le crédit revêt différentes formes. Il existe le crédit hypothécaire, le prêt à tempérament (ou prêt personnel) et la vente à tempérament (achat d'un bien spécifique).

Ce qui les différencie de l'ouverture de crédit classique, c'est que l'emprunteur connaît dès le départ le montant initial et le nombre de mensualités à rembourser chaque mois.

L'intérêt de ce type d'emprunt réside dans le fait que l'emprunteur sait quand il commence à rembourser et quand il termine et acquiert le bien.

Comment fonctionne une ouverture de crédit ?

Un capital est mis à disposition du client. Celui-ci peut disposer de la somme au fur et à mesure. L'octroi de cet argent peut être à durée indéterminée.

Lorsque des remboursements sont effectués, des intérêts et des frais sont ajoutés aux sommes prélevées.

Les cartes de crédit permettent de payer à court terme (le mois suivant) mais sont coûteuses à l'utilisation (intérêts à rembourser). Une bonne gestion est nécessaire afin d'éviter de se retrouver sans argent le mois suivant.

Ce système s'applique à tous les biens de consommation et est souvent proposé par les grandes surfaces et les sociétés de vente par correspondance.

Qu'est ce qu'un découvert bancaire ?

C'est un accord pris par le débiteur avec son organisme bancaire qui l'autorise à aller en négatif sur son compte courant.

Le remboursement du négatif se fait automatiquement et des intérêts (élevés) sont capitalisés. Ce système est également coûteux et peut entraîner une situation de négatif perpétuel, voire un blocage du compte.

PRUDENCE ...

Le crédit tend à nous installer dans un endettement permanent. Il faut veiller à tenir compte de son budget avant de recourir au crédit.

Un délai de réflexion est nécessaire avant de signer et permet de s'assurer que le montant emprunté pourra être remboursé.

Il est conseillé d'éviter les contrats à durée indéterminée et de rembourser au plus tôt les sommes empruntées afin de limiter les frais.

Bon à savoir...

La loi protège le consommateur.

Il existe une Centrale des crédits aux particuliers qui enregistre les crédits payés et impayés (depuis au moins trois mois).

Ces fichiers sont gérés par la Banque Nationale de Belgique.



Avec le soutien de la Région Wallonne et du Ministère de la Communauté Française.